



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE PAR UNE ASSOCIATION

Mise à jour 15/09/2025



Retrouvez
le formulaire
en ligne !

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION DEMANDEUSE

Nom de l'association : Code NAF :

N° SIRET : N° RNA :

Nom/Prénom du Président :

Adresse du siège social :

.....

Téléphone : Courriel :

NATURE DE LA DEMANDE

Buvette tenue dans une installation sportive par une :

- Association sportive agréée (10 fois par an max pour une durée max de 48h)
- Association à caractère touristique (4 fois par an max pour une durée max de 48h)
- Association à caractère agricole (2 fois par an max pour une durée max de 48h)

→ À titre dérogatoire, seules peuvent être autorisées les boissons du groupe 3 (vin, bière, et alcool de - de 18°).
Les boissons du groupe 1 (sans alcool) ne sont pas soumises à autorisation.

Buvette tenue dans une manifestation organisée par l'association elle-même (5 par an max)

→ Seules peuvent être autorisées les boissons des groupes 1 (sans alcool) et 3 (vin, bière, et alcool de - 18°)



INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Nom :

Lieu :

Manifestation sportive

Manifestation culinaire

Concert ou animation musicale

Spectacle artistique

Exposition artistique

Foire ou marché à thème

Manifestation à thème

Exposition de véhicules

Vide-grenier

Loto

Projection ou retransmission sur écran

Période : Du ___ / ___ / ___ Au ___ / ___ / ___ De ___ h ___ À ___ h ___

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES UTILES

.....

.....

Nom/Prénom : Date : ___ / ___ / ___

Signature :

CADRE RESERVÉ À LA GENDARMERIE

.....

.....

.....

À adresser 15 jours avant le début de la manifestation à mairie@villedeillacrau.fr
ou directement à l'hôtel de ville, accompagné d'un plan indiquant les caractéristiques
de la demande. **(Vous trouverez des ressources via <https://www.geoportail.gouv.fr>)**